



Crésus Salaires

25.1 - Définition des onglets

25.1 - Définition des onglets

Dans la première partie du dialogue, il est possible de renommer ou de supprimer des onglets (sauf ceux du modèle), d'en ajouter de nouveaux et de les permuter.

- Utilisez les boutons << et >> pour déplacer l'onglet courant avant ou après sa position actuelle.
- Cliquez le bouton + pour ajouter un nouvel onglet après l'onglet courant.
- Cliquez le bouton – pour supprimer l'onglet courant.
- Un onglet peut être affiché ou caché par calcul. Le bouton *Condition* sert à éditer un calcul. Si le résultat du calcul est nul, alors l'onglet sera caché (§29 L'éditeur de calculs).
- Le bouton *Ouverture* sert à éditer un calcul qui est exécuté chaque fois qu'on ouvre cet onglet, par exemple pour positionner le curseur dans une rubrique particulière (§29 L'éditeur de calculs).
- Si l'option *Affiche les totaux et les cumuls* est activée, une ligne est ajoutée en bas du dialogue avec les totaux des colonnes pour les valeurs.
- Si l'option *Nouvelles rubriques ici* est activée, les indemnités ou déductions nouvellement créées sont automatiquement ajoutées dans cet onglet (§17.7.7 Création de rubriques personnalisées).